

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présente :

Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Pierre Bergeron, directeur général par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Dépôt d'une nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.
4. Procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2018 et extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 20 décembre 2018.
5. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-01-A, 2019-01-B, 2019-01-C, 2019-01-D et rapport sur les dépenses autorisées.
6. Rapport des ressources humaines 2019-01.
7. Nomination au poste de jardinier au Service des travaux publics.
8. Nomination au poste de préposé à la taxation au Service des finances.
9. Nomination au poste d'agent de bureau au Service du loisir et de la culture.
10. Nomination d'un membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Nomination de membres au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Nomination de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Grilles salariales 2019 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
14. Prévisions budgétaires pour l'année 2019 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

15. Autorité régionale de transport métropolitain - Participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2019.
16. Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec - Participation de membres du conseil et du directeur général.
17. Renouvellement des adhésions et cotisation annuelles à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu, à l'Union des municipalités du Québec et à la Société d'histoire Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.
18. Octroi de subventions à différents organismes.
19. Tourisme Montérégie - Renouvellement du contrat de signalisation de la Route du Richelieu.
20. Adhésion au regroupement d'achats pour les biens en technologies de l'information - Centre de services partagés du Québec.
21. Amendement à la résolution 2018-454 - Adhésion au regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec.
22. Transfert de l'option d'achat du lot 2 348 900 au cadastre du Québec - Centre de conservation de la nature Mont Saint-Hilaire.
23. Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal - Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés - Lot 2 348 900 au cadastre du Québec.
24. Acquisition du lot 2 348 900 au cadastre du Québec et servitude de conservation et de non-construction.
25. Désignation de terrains municipaux en réserve naturelle.
26. Compte rendu de la réunion ordinaire du 28 novembre 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 décembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-121 et 2018-122.
29. Procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 1265 - Dépôt.
30. Adoption du Règlement numéro 1230-2, intitulé: "Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin notamment d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du centre-ville".
31. Adoption du Règlement numéro 1235-4, intitulé: "Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrains dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux

constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées et modifier la grille des spécifications applicable à certaines zones " .

32. Adoption du Règlement numéro 1238-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1238 afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi retirer les dispositions relatives à la zone C-17 " .
33. Adoption du Règlement numéro 1239-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif aux bâtiments mixtes " .
34. Octroi du contrat TP19-01 relatif à la fourniture d'essence et de carburant diesel (2019-2022).
35. Questions de l'assistance.
36. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2019-001

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit et est approuvé par ce conseil en retirant les points suivants:

22. Transfert de l'option d'achat du lot 2 348 900 au cadastre du Québec - Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire.
23. Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal - Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés - Lot 2 348 900 au cadastre du Québec.
24. Acquisition du lot 2 348 900 au cadastre du Québec et servitude de conservation et de non-construction.
25. Désignation de terrains municipaux en réserve naturelle.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jacques Charbonneau Infrastructures rue Saint-Georges - partage des coûts

M. Hermann Desjardins Augmentation du taux de la taxe foncière

M. François Tardif	Projet Odacité - impacts sur les commerces existants Mémoire déposé dans le cadre du PPU Questionnement concernant l'impact du projet Odacité – Le Pain dans les voiles Consultations publiques – opinions émises exclues du PPU
Mme Luce Cloutier	Dépôt d'une pétition de La Voix des citoyens de Mont-Saint-Hilaire – Non au PPU centre-ville à Mont-Saint-Hilaire PPU centre-ville – va à l'encontre du concept de développement durable
M. François Perrier	Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement - complexité pour l'obtention d'un permis PPU centre-ville - secteur rue Blain État des bâtiments municipaux Patrimoine architectural et historique du Centre-civique – dépôt d'un document

DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

La greffière dépose une déclaration des intérêts pécuniaires de madame Christine Imbeau, conseillère municipale, apportant des changements à la déclaration datée du 4 novembre 2018.

Le conseil prend acte du dépôt.

2019-002

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 ET EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DU 20 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2018 et extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 20 décembre 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

2019-003

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-01-A, 2019-01-B, 2019-01-C, 2019-01-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-01-A, au montant de 3 482 546,72 \$, numéro 2019-01-B, au montant de 2 822,95 \$, numéro 2019-01-C, au montant de 532 220,84 \$, numéro 2019-01-D, au montant de 150 794,35 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-01, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 10 janvier 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 novembre 2018 au 10 janvier 2019.

2019-004

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-01

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 9 janvier 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-005

NOMINATION AU POSTE DE JARDINIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MADAME KATHLEEN CHAUNY

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier saisonnier de jardinier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Kathleen Chauny, employée surnuméraire jardinière au Service des travaux publics, a posé sa candidature et se qualifie pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Kathleen Chauny au poste régulier saisonnier de jardinier au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 6), et ce, à compter du 15 janvier 2019.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 23 novembre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 18 décembre 2018.

2019-006

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA TAXATION AU SERVICE DES FINANCES - MADAME MANON CHALIFOUX

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier de préposé à la taxation au Service des finances;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Chalifoux, préposée à la perception au Service des finances, a posé sa candidature et se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.03 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Manon Chalifoux au poste régulier de préposé à la taxation au Service des finances, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 9), et ce, à compter du 15 janvier 2019.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 13 décembre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 18 décembre 2018.

2019-007

NOMINATION AU POSTE D'AGENT DE BUREAU AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE - MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier d'agent de bureau au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Leblanc, préposé à l'entretien au Service du loisir et de la culture, a posé sa candidature et se qualifie pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Jean-François Leblanc au poste régulier d'agent de bureau au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4), et ce, à compter du 15 janvier 2019.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 14 décembre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 18 décembre 2018.

2019-008

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Amélie Brisson à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 15 janvier 2019 jusqu'au 14 janvier 2021.

2019-009

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16) sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ces postes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Jocelyne Laing et monsieur Jacques Morneau à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CAZA-16), et ce, à compter du 15 janvier 2019, pour un mandat d'un (1) an.

2019-010

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ces postes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme messieurs Michaël Racine et Jonathan Robichaud à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 15 janvier 2019 jusqu'au 29 novembre 2020.

2019-011

GRILLES SALARIALES 2019 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille salariale des postes étudiants pour les programmes de camp de jour et de relâche scolaire pour l'année 2019 ainsi que la grille salariale du personnel temporaire non syndiqué pour les postes qui sont énumérés à ladite grille pour l'année 2019, lesquelles grilles soumises par le Service du loisir et de la culture sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2019-012

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 28 novembre 2018, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 14 591 971 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 2 220 569,06 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2019-013

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain*, L'ARTM s'est dotée d'une politique de financement qui a été approuvée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 de l'ARTM a été adopté le 30 novembre 2018 par le conseil d'administration de l'Autorité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2019, au montant de 1 577 896,00 \$, et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise, et ce, à même le poste budgétaire 02-370-00-962.

2019-014

ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault et Sylvain Houle ainsi que le directeur général, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2019, à Québec, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 891,06 \$, taxes incluses, par personne, soit un montant total de 3 564,24 \$, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Que les frais d'inscription, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-26 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 décembre 2018.

2019-015

RENOUVELLEMENT - ADHÉSIONS ET COTISATION ANNUELLES - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement de l'adhésion ou de la cotisation annuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire aux organismes suivants:

- Adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019, au montant de 183,96 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-27 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 20 décembre 2018.

- Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, au montant de 11 454,27 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-28 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 décembre 2018.

- Adhésion annuelle à la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire pour la période se terminant le 31 décembre 2019, au montant de 60,00 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-01 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 8 janvier 2019.

2019-016

OCTROI DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'octroi de subventions à différents organismes oeuvrant pour notre collectivité, selon les montants indiqués à l'annexe " A " de la présente résolution pour en faire partie intégrante et que les sommes requises soient puisées à même le poste budgétaire 02-110-00-975 ou 02-975-70-975, conformément à ce qui est inscrit à ladite annexe.

2019-017

ROUTE DU RICHELIEU - TOURISME MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Montérégie assure les coûts de signalisation et de promotion de la Route du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de signalisation de la Route du Richelieu d'une durée de cinq (5) ans vient à échéance au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour conserver les panneaux bleus de signalisation sur ladite Route du Richelieu, tourisme Montérégie doit déposer un dossier de renouvellement au Comité des routes et Circuits touristiques du Québec du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE ce produit touristique a des retombées sur la qualité de vie des citoyens et des organismes culturels de la Ville ainsi que sur tous les types de services reliés à son attractivité touristique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme son intérêt à Tourisme Montérégie pour la poursuite et le renouvellement du contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq (5) ans et approuve l'autorisation de signalisation sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil s'engage à ce que la Ville de Mont-Saint-Hilaire mette en place un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu.

Que madame Lucie Blanchet, responsable de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit mandatée à titre de personne ressource pour assurer le suivi du dossier, du plan d'animation et de la mise en valeur de la Route du Richelieu ainsi que de la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie.

2019-018

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES BIENS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire possède un parc d'équipements informatiques (postes de travail, serveurs, portables, etc.) répartis dans les différents Services;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne un cinquième (1/5) de ce parc est renouvelé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations publiques, un document d'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ sans procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer au regroupement d'achats du CSPQ pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le mandat de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations publiques intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au CSPQ une estimation de ses besoins.

Que dans l'éventualité où le CSPQ adjudgeait un contrat, la Ville s'engagerait à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que les crédits sont disponibles au fonds d'administration générale dans les divers postes budgétaires prévus à cet effet.

Que ce conseil autorise madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente.

2019-019

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2018-454 - ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC (3R MCDQ)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-454 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 3 décembre 2018, par laquelle ce conseil autorisait l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre membre affilié au Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'adhésion d'un nouveau membre affilié sont de 695,00 \$ par année, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense autorisée par la résolution 2018-454 était de 395,00 \$, excluant les taxes, soit les frais pour le renouvellement annuel d'un membre affilié au regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

QUE ce conseil amende la résolution 2018-454 concernant l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de membre affilié au Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) en autorisant l'ajustement du montant à défrayer pour ladite adhésion.

Que la dépense de l'ajustement, au montant de 404,08 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-25 - 01 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 7 janvier 2019.

2019-020

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 28 novembre 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-069-R : Route 227 - Circulation des véhicules lourds
- 2018-070-R : Rue des Bernaches - Stationnement
- 2018-071-R : Place du Manoir - Débarcadère
- 2018-072-R : Rue Bernard - Éclairage de rue
- 2018-073-R : Rue Boucher - Stationnement
- 2018-074-R : Rue Provencher - Débarcadère au pavillon Hertel (école Au-Fil-de-l'Eau)
- 2018-075-R : Rue Jolliet - Sens unique
- 2018-076-R : Rue Fortier et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Voies de virage
- 2018-077-R : Boulevard Honorius-Charbonneau - Retrait de cases de stationnement (taxibus)
- 2018-078-R : Rue Marie-Perle - Marquage de cases de stationnement
- 2018-079-R : Rue Berger et chemin de la Montagne - Intersection
- 2018-080-R : Boulevard Honorius-Charbonneau - Arrêt obligatoire
- 2018-081-R : Rue Charlevoix - Stationnement

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2019-021

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 décembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en approuvant la recommandation suivante:

- 2018-172-R : Étude sur la structure commerciale de la ville

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2019-022

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-121 ET 2018-122

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 11 décembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-121 : 282, rue Radisson
Plans et recommandation 2018-169-R (annexe A)

- PIIA 2018-122 : 19, rue Charlevoix
Plans et recommandation 2018-171-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2019-023

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265 - DÉPÔT

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction au Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin " effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de corriger à l'article 1 du règlement, aux lignes 14 et 15, le texte: " le tout selon l'estimation préliminaire préparée par la firme Brodeur Frenette datée du 10 octobre 2018 " par le texte: " le tout selon l'estimation préliminaire préparée par la firme Brodeur Frenette datée de octobre 2018 ".

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au règlement numéro 1265 émis par la directrice des services juridiques et greffière en date du 7 janvier 2019.

...Monsieur Christian Charron, directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, présente les modifications apportées aux projets de règlements concernant le plan particulier d'urbanisme du secteur centre-ville suite aux mémoires déposés.

2019-024

RÈGLEMENT NUMÉRO 1230-2 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN NOTAMMENT D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que le Règlement numéro 1230-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin notamment d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du centre-ville ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-025

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-4 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DURABLE MODIFIÉ SUITE À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE ET AINSI AJOUTER QUELQUES DÉFINITIONS, LIMITER LE NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX PAR TERRAINS DANS CERTAINES ZONES, AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS MIXTES PERMIS DANS CERTAINES ZONES (INCLUANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES, LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES, L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT, ETC.), CRÉER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR GÉRER LES USAGES AUX REZ-DE-CHAUSSÉE ET AUX ÉTAGES DANS LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 ET LES SUPERFICIES POUR LES USAGES COMMERCIAUX (SECTEUR DE LA RUE SAINT-GEORGES), MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES, CRÉER LES ZONES C-15-1, C-15-2 ET C-15-3 À MÊME LA ZONE C-15, CRÉER LES ZONES C-16-1 ET C-16-2 À MÊME LA ZONE C-16, CRÉER LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 À MÊME LA ZONE C-17 ET CRÉER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CHACUNE DES ZONES CRÉÉES ET MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLE À CERTAINES ZONES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que le Règlement numéro 1235-4, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrains dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées et modifier la grille des spécifications applicable à certaines zones ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-026

RÈGLEMENT NUMÉRO 1238-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 1238 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DURABLE MODIFIÉ SUITE À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE ET AINSI RETIRER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C-17 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que le Règlement numéro 1238-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1238 afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi retirer les dispositions relatives à la zone C-17 ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-027

RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 AFIN D'Y AJOUTER UN ARTICLE RELATIF AUX BÂTIMENTS MIXTES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que le Règlement numéro 1239-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif aux bâtiments mixtes ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-028

OCTROI DU CONTRAT TP19-01 - FOURNITURE D'ESSENCE ET DE CARBURANT DIESEL (2019-2022) - PRODUITS SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Produits SUNCOR Énergie S.E.N.C., au montant estimé de 49 682,80 \$, taxes incluses, par année, pour la fourniture d'essence et de carburant diesel, sur demande et selon les besoins, pour les années 2019 à 2022, selon les prix indiqués dans le formulaire de soumission daté du 10 octobre 2018, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP19-01, pour la période du 14 janvier 2019 au 14 janvier 2022, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 23 novembre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 19-5, basé sur un prix journalier moyen estimé pour toute la période du contrat, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-631, pour un montant de 49 682,80 \$, incluant les taxes, pour l'année 2019, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Marcel Leboeuf	Bris d'aqueduc - efficacité des services municipaux Inquiétudes face au développement municipal Projet rue Saint-Georges
M. Pierre Nault	Adoption du PPU centre-ville – déception face au conseil Mémoires de M. Emile Grenon-Gilbert - PPU centre-ville
M. Marc Boucher	PPU centre-ville - mémoire déposé par un conseiller municipal vs éthique – mémoire déposé par un commerçant - pétition déposée - consultations citoyennes – report de l'adoption Déplacement projet IGA
Mme Suzanne Simard	PPU centre-ville - va à l'encontre du PUD - consultations publiques - superficie des commerces - étude de circulation – nombre de logements
Mme Monique Comtois	PPU centre-ville - mémoire présenté - report de l'adoption des règlements Projet rue Saint-Georges - impacts sur la qualité de vie PPU centre-ville - processus de consultations publiques Création d'un parc dans le secteur rue Saint-Georges
M. Jean-Yves Héroux	Devoir de réserve des élus Objectifs du PMAD - nombre de logements à l'hectare Transfert de terrains avec Odacité PPU centre-ville va à l'encontre du PUD – pétition déposée
M. Ferdinand Berner	Achat local vs achat régional ODZA - retrait du maire de ce comité Coeur de la Montagne – participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Jacques Morneau	PPU centre-ville - balises réglementaires Augmentation de la population - développement requis Densité secteur route 116 Projet rue Saint-Georges – circulation, stationnement, zone piétonne Démocratie municipale
M. Henri Gazeau	Registre tenu dans le cadre du PUD Projet rue Saint-Georges - étude de circulation - étude d'impacts pour les commerces Densification - outils permettant de la prévoir Projet Odacité - apparence de conflits d'intérêts PPU centre-ville - adoption rapide des règlements PMAD - possibilité de modifications Résultats élection municipale de 2017
Mme Nelly Vidal	Projet Odacité - nombre de logements - augmentation de voitures et du stationnement - coûts des stationnements souterrains
M. Jacques Charbonneau	Infrastructures rue Saint-Georges - partage des coûts - modifications possibles PPU Projet Odacité – mauvais emplacement
Intervenant	Projet Odacité – mauvais emplacement - absence d'attraits touristiques
M. François Perrier	Projet Odacité - début des discussions Emplacement du centre-ville PPU centre-ville - projet rue Saint-Georges surdimensionné - contre la tranquillité résidentielle et la volonté populaire Augmentation du taux de la taxe foncière Projet Odacité - échange de terrains - éthique
Mme Monique Comtois	Processus de consultations publiques
M. Henri Gazeau	Code d'éthique des anciens employés - devoir de réserve Village de la gare - commerces non terminés

2019-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 10 h 55.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière